



EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL COMORES

*UPR INFO PRÉ-SESSION POUR LES COMORES
Février 2023*

**Présentation de
Pré-sessions**

*Déclaration au
nom de l'ONG
HIFADHWI
COMORES*

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Activités:

- ✓ Information , Education et Sensibilisation contre les formes de violence
- ✓ Accompagnement juridique et social des victimes
- ✓ Organisation et participation à des conférences, journées de réflexions et séminaires sur les droit des femmes.
- ✓ Célébration des journées thématiques notamment le 08 mars et les 16 jours d'activisme

Droits Des et lutte contre Femmes et VBG

Rapport de l'EPU 2019:

Recommandations par Danemark, BOTSWANA, l'Uruguay, le Gabon, l'Allemagne et l'Ukraine, l'Italie, Madagascar, Namibie, Philippines, Sénégal, Togo, Tunisie, 118,15 à 118,18 et 118,135 à 118,141

Situation actuelle :

- révision constitutionnelle de juillet 2018 a apporté des innovations importantes:
- Son article 30 garantit les droits des femmes à être protégées par les pouvoirs publics contre toute forme d'abandon, d'exploitation et de violence.
- Réactualisation de Politique Nationale Equité et de l'Egalité du Genre en 2018
- Décret N° 15-058/PR du 02 mai 2015, portant prévision et repression des VBG (loi Fatah)
- Décret N°21-018/PR du 16 février 2021, portant revision du code penal pour renforcer les sanctions sur les VBG

Droits des Enfants et Protection de l'Enfance

Rapport de l'EPU 2019:

Recommandations par la Malaisie, l'Oman, l'Algérie, l'Argentine, le Chili, Croatie, Namibie, et l'Uruguay, , para 118.122 et 118,123,118,128, 118.160, 119,9,119,10, 119,11, 119.13

Situation actuelle :

- L'Union des Comores a coparrainé la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies sur le mariage des enfants
- Sur le plan du droit interne, la Constitution révisée garantit spécialement aux enfants la protection contre toute forme d'abandon, de violence ou d'exploitation.
- L'Union des Comores a adopté une Stratégie nationale pour la protection des enfants vulnérables.
- Deux lignes vertes sont créées en 2013 et en 2016.
- Bulletin trimestriel diffusé par la Délégation des droits de l'homme

Recommandations

Recommandations:

- ✓ **Intensifier les efforts actuels pour garantir une identité et une existence légale à chaque enfant Comorien, conformément aux articles 7 et 8 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant ;**
- ✓ **Produire une étude complète sur les pratiques traditionnelles néfastes (mariages forcés et/ou précoces, autres pratiques) afin de pouvoir développer les politiques publiques et sectorielles pertinentes pour lutter contre ces phénomènes.**

DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Situation actuelle

- Pas de loi portant protection des défenseurs

Recommandation:

- ✓ Renforcer la protection des défenseurs des droits humains en diligentant l'adoption d'une loi sur la protection des défenseurs conformes aux normes et standards internationaux et leur garantir un cadre de travail propice et sécurisé notamment en révisant les dispositions du Code du numérique relatives à la diffusion de fausses informations.

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES



-Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;

-Renforcer le mécanisme de prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants ;

-Amender le Code pénal comorien afin de faire du viol conjugal une infraction pénale autonome ;

-Encadrer l'application de l'article 15 du Code de la famille de 2015 qui permet aux juges de déroger à l'interdiction de mariage de mineurs de moins de 18 ans, afin de réduire l'occurrence des mariages forcés et/ou précoces des jeunes filles ;

-Accélérer le processus de mise en œuvre du Plan Comores Emergent pour favoriser les activités génératrices de revenus en faveur des femmes notamment dans les milieux ruraux ;

-Intensifier dans l'ensemble des îles, les efforts de sensibilisation et de formation sur les violences basées sur le genre pour les acteurs de la chaîne pénale (officiers de police judiciaire, magistrats, agents pénitentiaires) ;

-Intensifier les efforts en termes de sensibilisation sur l'accès à la justice pour les femmes et les filles victimes de violence en Union des Comores

-Mettre en œuvre le projet de création de plateforme contre la violence impliquant les forces de l'ordre, la société civile et les ministères en charge de ces questions –et toutes les parties prenantes.

-Créer un Fonds National pour soutenir l'action de la société civile engagée contre les VBG



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**